

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2018 s'équilibrent à 127 852 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	67 696,00	Excédent reporté	53 572,00
Dépenses de personnel	11 736,00	Vente d'eau, travaux et location compteurs	56 852,00
Reversement redevance agence de l'eau	11 796,00	Redevance agence de l'eau	11 836,00
Dépenses de gestion courante	175,00	Recettes de gestion courante	785,00
Dépenses financières	12,00	Ecritures d'ordre entre sections	4 807,00
Virement à la section d'investissement	17 381,00		
Ecritures d'ordre entre sections	19 056,00		
Total	127 852,00	Total	127 852,00

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

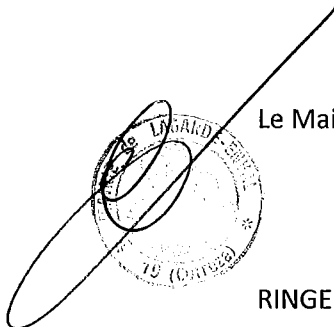
Les recettes proviennent essentiellement de l'inscription d'un emprunt destiné à financer des travaux d'interconnexion avec le réseau d'eau de Sainte Fortunade et des subventions d'investissement à percevoir en lien avec ce projet. Les amortissements, l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel et le FCTVA (remboursement partiel de la TVA) constituent les ressources propres du service de l'eau.

- b) Les dépenses et les recettes de l'investissement 2018 s'équilibrent à 129 800 €.
c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	1 548,00	Solde d'investissement reporté	11 312,00
Frais d'études	5 800,00	FCTVA	718,00
Acquisition de matériel spécifique	2 000,00	Affectation en réserves	15 733,00
Travaux d'alimentation en eau potable	115 645,00	Subventions	15 600,00
Ecritures d'ordre entre sections	4 807,00	Emprunt	50 000,00
		Virement de la section de fonctionnement	17 381,00
		Ecritures d'ordre entre sections	19 056,00
Total	129 800,00	Total	129 800,00

4 – L'état de la dette au 1^{er} janvier 2018

- a) Il reste un emprunt en cours de remboursement.
b) Le capital restant dû s'élève à 1 547,94 €.

 Le Maire,

RINGENBACH Daniel